



CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le 7 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard VINCHES, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

BOISSERON Samuel, BUTHION Patricia, CAUQUIL Christiane, CHAUVIN Fabienne, CORBEIL Carine, MARTIN Mark, MAS Serge, et VINCHES Bernard

Absents excusés : HENRI Brigitte, POUJOL Jean-Jacques (pouvoir à B. VINCHES) et ROUAUD Magali

Date de convocation du Conseil : Le 27/11/2020.

Secrétaire de séance : Christiane CAUQUIL.

PROGRAMME D'ÉCLAIRAGE PUBLIC 2021 A PROPOSER A HERAULT-ENERGIE

Le maire demande à chaque conseiller le besoin en éclairage public dans leur village. Il s'avère que le nombre de points lumineux à mettre en place est relativement important. Un rendez-vous sera pris avec le technicien d'Hérault Energie afin de chiffrer le projet et connaître le plan de financement proposé. Selon l'importance la réalisation pourra s'étaler sur plusieurs exercices.

REUNION DE LA COMMISSION URBANISME POUR DEFINIR UN NUANCIER DE FACADE A INTEGRER AU PLU.

Le maire propose à la commission d'arrêter un nuancier de couleurs acceptées pour les revêtements de façades sur la commune. La commission se réunira le 14 décembre pour ce faire. Le nuancier sera à la mairie à disposition des demandeurs et transmis au service urbanisme de Grand Orb.

COURRIER CONCERNANT LA RUE DE VERENOUX A MAURIAN.

Le maire fait part du courrier reçu d'un habitant indiquant que la rue de Vérénoux n'est pas une rue publique, mais un ensemble de propriétés privées. Le Conseil Municipal prend bonne note de cette situation et indique que le panneau a été retiré et que la commune n'entretiendra plus ce passage à l'avenir.

VEHICULE VENTOUSE A LA SESQUIERE.

Le maire indique qu'un véhicule est stationné depuis plus d'un an dans une rue du village, assurance et contrôle technique périmés. Un courrier de mise en demeure a été envoyé au propriétaire afin de l'enlever du domaine public. Sans effet d'ici la fin de l'année 2020, une demande de mise en fourrière sera faite à la brigade de gendarmerie des Monts d'Orb.

POINTS SUR LES TRAVAUX ET LE SITE INTERNET.

TRAVAUX : Serge MAS adjoint délégué aux travaux, présente les travaux à réaliser :

- Une commande de plaques de rues manquantes va être réalisée, l'agent technique communal ayant posé toutes les plaques disponibles, les numéros seront distribués à chacun.
- Un défaut d'enrobé est constaté sur le chemin des cerisiers à La Sesquière, la Société Colas qui a effectué le revêtement va être saisie pour réfection.
- La subvention pour réfection de certaines rues de La Sesquière et divers chemins a été notifiée. Une consultation d'entreprise va être lancée pour réaliser les travaux.
- Il a été signalé à la commune la possibilité d'acheter un terrain de 880m² à l'entrée de La Bourbouille, après délibération la commune décide de ne pas donner suite.
- Le débroussaillage des chemins communaux n'a pas été réalisé en 2020 suite à un problème technique de l'entreprise. M. GAYRAUD a indiqué qu'il interviendrait en mai 2021.
- Le pompage des boues et le nettoyage des bacs de la station de Maurian seront réalisés le 10 décembre par Assainissement 34. Une ventilation sera ensuite installée conformément à la demande de la SATESE. Samuel BOISSERON signale que lors du précédent pompage des boues avaient été répandues accidentellement sur un terrain voisin privé.
- Visite de la maison KELSO à La Sesquière qui est très délabrée et devient dangereuse pour l'occupante.

SITE INTERNET : Christiane CAUQUIL, adjointe déléguée à la communication présente le site internet de la commune qui est terminé et sera en ligne mardi 8 décembre à l'adresse « taussac-la-billiere.fr ». Une information sur Facebook et panneaux d'affichage sera faite.

2020-041 REGLEMENT FRAIS DES ECOLES DE LAMALOU LES BAINS.

Le maire indique qu'il a participé en mairie de Lamalou avec Patricia BUTHION, conseillère déléguée aux écoles, à la réunion pour présenter le bilan financier de clôture de la scolarité 2019/2020. 24 élèves de la commune fréquentent l'école de LAMALOU LES BAINS.

9 en classe maternelle et 15 en classe primaire.

La participation pour l'année 2019/2020 s'élève à 42 091,54€.

Le conseil municipal après avoir délibéré accepte ce décompte.

RUES PRIVEES A L'HORTE, REGULARISATION.

Le Cabinet ROQUES, géomètre expert a été mandaté pour délimiter, borner et cadastrer la parcelle où se situe le réservoir de l'Horte et que Mme CHANOIR doit céder à la commune.

Le maire a demandé à ce même cabinet la possibilité de reprendre en compte un relevé établi à l'Horte en 2003, notamment sur la rue du vieux frêne qui est dans le domaine privé.

Le conseil est favorable à cette opération dans la mesure où les propriétaires respectifs seront d'accord pour céder gratuitement leur terrain à la commune.

2020-042 RIFSEEP – EXTENSION A TOUS LES CADRES D'EMPLOI.

Le maire informe le conseil municipal qu'une délibération en date du 19 janvier 2018 a mis en place sur la commune le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel dans la fonction publique territoriale.

Toutefois ce régime indemnitaire était limité aux cadres d'emplois administratifs et techniques de 2^{ème} classe.

Considérant qu'en janvier 2021 aucun agent communal ne sera dans ce cadre d'emploi, là, le maire propose au conseil municipal de modifier l'article 1 dénommant les bénéficiaires comme suit :

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents stagiaires et titulaires exerçant les fonctions du cadre d'emploi concerné.

Le RIFSEEP est applicable à tous les cadres d'emplois administratifs et techniques de la commune. Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

FACTURE D'EAU IMMEUBLE CEVENOLE – LES CAMBOUS

Le maire présente la réclamation du syndic de cet immeuble suite à la consommation de l'année écoulée soit 2960m³.

Après délibération, le conseil municipal décide d'appliquer la règle établie pour répondre à cette situation particulière (moyenne des deux dernières années + 30%).

S'agissant d'une seconde fuite importante en 4 ans, il va être signifié à cette copropriété de veiller à la consommation de l'immeuble et de procéder à la réparation des fuites sachant qu'il ne sera pas accepté un nouveau dégrèvement dans l'avenir.

RUINE FANJAUD – LA BOURBOUILLE

Le maire informe le conseil que cet immeuble communal menaçant ruine a été sécurisé par l'agent communal. Il propose de mettre en sécurité ce bâtiment par une démolition partielle ou totale, voire proposer une cession au voisin s'il est intéressé.

Après délibération le conseil municipal accepte de proposer au voisin la vente de cet immeuble.

QUESTIONS DIVERSES

- Un point est fait sur les paniers des aînés en cours de préparation par la commission « social, aînés, associations » et qui seront distribués un peu avant Noël.
- Le maire informe que l'entreprise TRAVESSET doit mettre en place un motif lumineux dans chaque village au plus tard le 14 décembre.
- Vœux du Nouvel An; Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire, il ne sera vraisemblablement pas possible d'organiser une cérémonie de vœux en janvier. Un courrier reprenant l'actualité passée et à venir sera distribué.
- Mark MARTIN signale la pollution visuelle aux abords du quai de transfert de la Veyrasse. Le maire fait part de son intervention lors de la commission « déchets » et insistera à nouveau sur cet impératif de propreté lors du conseil communautaire du 09 décembre où doit être présenté le projet d'aménagement.
- Patricia BUTHION présente les projets de fin d'année pour les enfants des écoles (goûter, cinéma) ainsi que des vitesses excessives dans Les Cambous par des véhicules, un signalement sera fait à la brigade de gendarmerie.
- Fabienne CHAUVIN qui participe à la commission « culture et patrimoine » de Grand Orb informe que les associations qui ont des projets peuvent monter un dossier auprès de la communauté de communes.

Toutes les délibérations nécessitant vote ont été adoptées à l'unanimité.
Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 19h45.

Le Maire
Bernard VINCHES

